

Avis voté en plénière du 13 décembre 2017

Les déserts médicaux

Déclaration du groupe Environnement et nature

Sans doute le groupe environnement et nature aurait-il pu être tenté de faire sienne la formule latine, « *medicus curat, natura sanat* » : le médecin soigne mais c'est la nature qui guérit. Encore la sagesse romaine reconnaîtrait-elle qu'il faille pour ce faire des médecins, des patients, et que ceux-ci puissent se rencontrer dans les meilleures conditions. Notre groupe salue l'éclairage porté par l'avis sur la notion même de désert médical, notion complexe qui ne peut se réduire ni à une question de ruralité, ni à une question d'attractivité des territoires. Si notre groupe est naturellement sensible aux dimensions strictement territoriale du sujet, il ne l'est pas moins à l'égard de ses implications sociales, que vient d'illustrer le préoccupant rapport de l'académie de médecine, Précarité, pauvreté et santé. Celui-ci rappelle que le taux de couverture vaccinale est sensiblement inférieur pour les enfants issus de familles pauvres, et que l'accès aux soins demeure problématique pour les populations les plus vulnérables. C'est donc dans toutes ses dimensions que doit être appréhendé le problème des déserts médicaux.

Celui-ci fait l'objet d'une multiplicité d'instruments incitatifs, souvent de nature contractuelle ou fiscale, qui s'inscrivent dans un contexte parfois concurrentiel entre les territoires. L'avis soumis à notre attention propose de compléter cette panoplie dans plusieurs directions : meilleur partage du temps médical, meilleur partage des tâches entre professionnels médicaux, communication fluidifiée entre les structures médicales, développement de la médecine salariée autour de centres de santé, ou encore simplification de la mise en place de lieux d'exercices regroupés. Ces mesures nous semblent aller dans le bon sens, et pour cette raison, le groupe Environnement et Nature votera l'avis.

Qu'il soit permis cependant de souligner que le renforcement du volet prévention, également préconisé, ne doit pas selon nous s'attacher exclusivement à l'hygiène de vie, aux questions d'alimentation, aux addictions, ou encore aux « conduites à risque », autrement dit à des facteurs essentiellement comportementaux. Le malade n'est pas responsable de tout. L'exposition aux facteurs pathogènes dits « environnementaux », qui se jouent des limites territoriales et administratives, fait également partie de l'équation et fait d'ailleurs l'objet, faut-il le rappeler, d'un plan national sante-environnement. Aussi sans doute faudrait-il compléter la locution latine par le slogan de l'OMS en 1993 : « Environnement d'aujourd'hui, santé de demain ».